

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Sont présents : Dominique FOUTRIER, Antoine MANGILI, Daniel MATHIOT, Bruno PORTE, Gérard BOUVEROT, Patrice FUGERE, Loïc PETIT, Christine PILLON, Chantal MAISON, Jean-Michel GUENIN

Absent : Christophe TADIER

Secrétaire de séance : Patrice FUGERE

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2015

Mme FOUTRIER, Maire, procède à la lecture du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20/09/2014. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des présents sauf Monsieur Jean Michel GUENIN conseil municipal en remplacement de Mme Vanessa WAGENER.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

ELECTIONS DU 22 MARS 2015

8H-11H30	Dominique FOUTRIER	Loïc PETIT	Christine PILLON
11H30-15H	J. Michel GUENIN	Daniel MATHIOT	Antoine MANGILI
15H-18H	Christophe TADIER	Dominique FOUTRIER	Daniel MATHIOT

ELECTIONS DU 29 MARS 2015

8H-11H30	Patrice FUGERE	Gérard BOUVEROT	J. Michel GUENIN
11H30-15H	Christine PILLON	Loïc PETIT	Christophe TADIER
15H-18H	Patrice FUGERE	Gérard BOUVEROT	Dominique FOUTRIER

TARIF DES ETIQUETTES ADRESSEES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer le tarif des étiquettes adresses à fournir à la préfecture pour les élections.

Le conseil municipal **FIXE** à 0.06 € le prix unitaire des étiquettes adresses

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEA

Madame le Maire expose que les récentes évolutions législatives, notamment les lois du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable du 21 janvier 2008 relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel, du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, nécessitent l'adaptation des statuts de SDEA.

A l'occasion de cette adaptation statutaire, le champ d'intervention du SDEA pourrait être étendu au déploiement d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en tant que compétence optionnelle.

Lors de sa réunion du 30 septembre 2014, le Comité du SDEA a adopté les nouveaux statuts de SDEA, par délibération n°6.

Madame le Maire donne lecture de cette délibération ainsi que des nouveaux statuts du SDEA. Elle demande au Conseil Municipal à se prononcer, en application de l'article L5211.20 du Code général des collectivités territoriales, sur cette modification statutaire.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour et 4 abstentions

APPROUVE les nouveaux statuts du SDEA adoptés par le Comité syndical le 30 septembre 2014.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS ET DE L'EGLISE

Nettoyage de printemps : 11 avril 2015 - rendez-vous à 9 heures sur la place

Nettoyage de l'église : 25 avril 2015 à partir de 9 heures

On peut déplorer une recrudescence de déchets en tout genre sur les bas côtés de la route et même dans les chemins.

Nous invitons les habitants de la commune à participer à ces actions de bénévolat.

CEREMONIE DU 8 MAI

Elle aura lieu à 11 heures au monument aux morts suivie du verre de l'amitié à laquelle la compagnie des sapeurs-pompiers, les enfants et les habitants de la commune sont conviés.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2015

Compte tenu que le budget primitif n'est pas encore adopté et afin de permettre l'achat d'écran d'ordinateur pour l'école, Madame le Maire propose d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

DECIDE D'OUVRIR des crédits budgétaires au compte 2183 pour un montant de 250€

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Chasse aux œufs : il est décidé de reconduire cette action, qui a été un succès l'an passé, pour les enfants. La date ainsi que les modalités seront fixées ultérieurement.

- Mme Chantal MAISON, porte-parole d'administrés, rapporte que les odeurs nauséabondes émanant de la porcherie reviennent quotidiennement plus particulièrement le matin et le soir. Mme le Maire est chargée de rencontrer M. Johan JACQUINOT.

- Mme Chantal MAISON s'inquiète du mauvais état du chemin des Carrets malgré quelques travaux faits à la suite de la dégradation prématurée de cette voie par le trafic routier important lors des travaux de la grande rue. Les travaux effectués n'ont pas tenus.

- M. Loïc PETIT fait part des odeurs nauséabondes dues au stockage de tas de fumier depuis un certain nombre de semaines en bordure de la D444 qui incommode fortement le voisinage notamment chemin du grand Virey et qui est loin d'être accueillant à l'entrée du village.

Mme le Maire fait le compte rendu succinct du conseil communautaire du 17 février 2015 :

- marché de gardiennage, enlèvement, transport et élimination des déchets de la déchèterie : le marché en cours a pris fin le 28 février 2015, et le conseil communautaire a entériné le choix de la commission d'appel d'offres se portant sur la société SITA DECTRA.
- Optimisation de la collecte des déchets ménagers et emballages recyclables : le marché de collecte a subi une forte augmentation lors de son renouvellement en 2013 et une étude d'optimisation de cette collecte a été effectuée. Le conseil communautaire a adopté la proposition suivante :
 - la collecte en sacs et en mélange, à compter du 1er juillet 2015, du sélectif (corps creux et corps plats) dans toutes les communes du canton.

- la collecte en C2 (passage tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines) à compter du 1er juillet 2015, après accord des services préfectoraux, accord et négociation avec le prestataire, dans les communes de moins de 150 habitants, les écarts et hameaux nécessitant un détour.
- et a autorisé le président à négocier avec l'entreprise SITA DECTRA, titulaire du marché et à signer tous documents en rapport avec ces modifications.
- SCOT (schéma de cohérence territoire) Définition du périmètre : au 1er juillet 2017, toutes les communes doivent intégrer le périmètre d'un SCOT. Actuellement, il existe deux alternatives :

1 - adhérer au DEPART pour intégrer son périmètre SCOT

2 - proposer un périmètre SCOT composés des territoires des communautés de communes du Pays d'Othe aixois, du Val d'Armanche et du Chaourçois.

Le conseil communautaire a proposé à l'unanimité la deuxième solution.

Mme le Maire signale qu'un deuxième conteneur (prêté par D. MATHIOT) a été provisoirement mis à côté de la benne à verre et on peut constater que l'endroit reste plus propre. Il est donc décidé d'acheter un deuxième conteneur. Il est rappelé que ces conteneurs servent uniquement pour les ordures ménagères plus particulièrement des résidences secondaires et que le dépôt de tout autre objet ou encombrant est interdit.

La séance est clôturée à 22h 05.